Futurs ACT
ANTICIPATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
DANS LES TERRITOIRES EN TRANSITION
DE NOUVELLE-AQUITAINE

Février 2026

Retour sur janvier 2026

Retour sur la journée AVIZONS | Faire dialoguer les futurs acteurs pour l'avenir de la pêche locale
Janvier 2026 | Mesures environnementales entrant en vigueur

Initiatives remarquables

Paris | Labos 1point5 : comprendre et réduire l'empreinte carbone de la recherche
Billère | Concerter les élèves pour végétaliser les cours d'école
Bouches-du-Rhône | Agriculture : de la réglisse pour résister aux sécheresses et aux ravageurs
Publication | "Le climat change, adaptons-nous avec la nature en Nouvelle-Aquitaine"

Événements à venir

4-7 février 2026 | AdNatura, le Salon de l'Écologie et de la Biodiversité
5 février 2026 | Journée Technique Régionale Biodiversité & achats publics, Nouvelle-Aquitaine
5-6 février 2026 | World Impact Summit
6 février 2026 | Cycle de webinaires « Transitions, Financements et Territoires »
10 février 2026 | Webinaire TerriSTORY® Occitanie
10 février 2026 | Rencontres Techniques Ile-de-France du Cerema
17 février 2026 | Rencontre annuelle d'Agir pour le Climat : échange autour des enjeux climatiques en France et dans le monde
Jusqu'au 20 mars 2026 | Ouverture des candidatures pour la 3ème édition nationale des Trophées de l'adaptation au changement climatique

Appel à projets

[AAP] 02/03/2026 | "Pact'Agro – Massification : Diffusion, Echange de connaissances et d'informations, et Conseils pour accélérer la transition agroécologique"
[AAP] 15/09/2026 | France 2030 - PPR "Outre-mer" - Appel à projets 2025
[AAP] 30/06/2026 | France 2030 - PEPR OneWater - "Eau Bien Commun" - Appel à projets - 2025
[AAP] 31/12/2026 | Fonds NAture - Nouvelle-Aquitaine Territoire Uni pour Restaurer nos Écosystèmes
[AAP] 08/07/2028 | Sciences Grandeur Nature

Retour sur janvier 2025

Retour sur la Journée AVIZONS
© Carla Fourez

Retour sur la journée AVIZONS : faire dialoguer les futurs acteurs pour l'avenir de la pêche locale

Comment les pêcheries locales bayonnaises peuvent-elles s'adapter à l'évolution de la biodiversité marine, et notamment des espèces d'intérêt halieutique, face au changement climatique ? C'est la question qui sous-tend le **projet AVIZONS**, porté depuis 2024 par l'Ifremer et l'UPPA, en partenariat avec de nombreux acteurs scientifiques et professionnels. Ce projet vise à développer des **connaissances sur l'évolution spatio-temporelle des espèces exploitées par les pêcheries côtières basques** afin de proposer, à terme, des stratégies d'adaptation face aux modifications des ressources halieutiques liées au changement climatique. En faisant du quartier maritime de Bayonne son cas d'étude, le projet mobilise des structures de recherche locales, des professionnels de la pêche et un réseau d'équipes hors Pays Basque.

Une journée dédiée au projet AVIZONS s'est déroulée le **23 janvier 2026** à l'Espace de l'Océan à Anglet. Cette journée, placée sous le signe de l'échange et de l'analyse critique, a permis de faire **dialoguer des acteurs aux regards variés**, scientifiques, techniques, créatifs et opérationnels, **autour des usages, données et trajectoires futures de la pêche locale**.

Futurs-ACT, partenaire du projet, a participé à cette initiative en apportant un accompagnement spécifique pour **mobiliser des élèves et des étudiants** pour participer à cette journée.
Ainsi, une cinquantaine d'élèves et d'étudiants de la région Nouvelle-Aquitaine, issus de formations plus ou moins proches du secteur de la pêche, étaient présents à cette rencontre. Bien plus que des participants, les étudiants ont joué le rôle de **véritables acteurs** à part entière de la réflexion. En effet, les données récoltées au sein du projet ont été confiées aux étudiants, qui les ont ensuite exploitées dans le cadre de projets tuteurés afin de produire des supports de communication à destination des usagers et des gestionnaires.

L'ensemble de ces étudiants étaient donc rassemblés, au côtés des porteurs d'enjeux (OP Pêcheurs d'Aquitaine, le CIDPMEM Pyrénées Atlantiques Landes, la Communauté Pays Basque, Les Petits Débrouillards, l'Ifremer, Futurs-ACT et l'Université de Pau et des Pays de l'ADOUR) afin de partager, collectivement, une journée placée sous le signe de la **pluridisciplinarité**.

En savoir plus

Mesures environnementales :
ce qui rentre en rigueur
en janvier 2026

À chaque nouvelle année ses nouvelles mesures environnementales. L'année 2026 n'échappe pas à la règle, voici un tour d'horizon des mesures phares qui entrent en vigueur en ce mois de janvier !

Soutien financier au recyclage du plastique

À compter du 1er janvier, les éco-organismes de **huit filières REP** (responsabilité élargie des producteurs) doivent attribuer une prime destinée aux entreprises qui intègrent du plastique recyclé dans les produits qu'elles commercialisent.

Cette mesure concerne : les emballages ménagers, les emballages professionnels, les équipements électriques et électroniques, les contenus et contenants des produits chimiques, le mobilier, les jouets, les articles de sport et de loisirs, ainsi que les articles de bricolage et de jardin.

Financé par les entreprises recourant au plastique vierge, le montant de cette prime vise à **encourager l'utilisation de plastique recyclé** et à soutenir le développement ainsi que les investissements industriels du secteur.

En savoir plus

Accord des Nations unies sur la haute mer (BBNJ)

Le 17 janvier a été marqué par l'entrée en vigueur de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), également appelé traité sur la haute mer. Adopté officiellement en juin 2023 au siège des Nations unies, ce texte entrera en application après un délai relativement court : un peu plus de deux ans seulement, là où la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 avait dû attendre douze ans.

Le traité permet l'établissement d'**aires marines protégées** (AMP) en haute mer et prévoit la conduite d'**études d'impact environnemental** pour les activités humaines susceptibles de porter atteinte aux écosystèmes des eaux internationales, telles que la pêche industrielle ou l'exploitation minière. Il instaure également un mécanisme **d'accès aux ressources génétiques marines**, assorti d'un partage équitable des bénéfices issus de leur utilisation et encourage le transfert de technologies marines vers les pays en développement.

En savoir plus

Prévention des risques naturels et technologiques

Vigicrues
Vigicrues améliore régulièrement son dispositif afin de mieux surveiller les risques de crues. Depuis novembre 2025, **la surveillance a été étendue** à huit nouveaux cours d'eau répartis sur plusieurs régions françaises.

- En Île-de-France, cela concerne l'Almont (77), l'Yerres (77, 91, 94) et la Mauldre (78),
- Dans les Hauts-de-France, la Marque (59) et la Rhonelle (59),
- En Normandie, La Divette-Trottebec (50),
- En Occitanie, le Rhony (30),
- Et enfin le Petit Morin (02, 51, 77), qui concerne à la fois l'Île-de-France, le Grand Est et les Hauts-de-France.

Grâce à ces ajouts, mais aussi à l'allongement des tronçons déjà surveillés du Grand Morin (77) et du Serein (89, 21), le réseau Vigicrues surveille aujourd'hui 23 640 kilomètres de cours d'eau.

Vents cycloniques dans les Antilles
Dans les territoires de la Guadeloupe et de la Martinique, la conception et la construction des bâtiments doivent intégrer le risque de vents cycloniques. À ce titre, de nouvelles exigences techniques sont entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2026. Elles concernent les **éléments non structuraux**, comme les menuiseries, et s'appliquent à tous les bâtiments, ainsi qu'aux maisons individuelles catégorisées.
Cette obligation est prévue par le décret n°2023-1087, datant de novembre 2023, qui a été complété par un arrêté d'application du 5 juillet 2024, précisant les modalités de classification et de prise en compte du risque cyclonique. Cet arrêté s'applique aux nouvelles constructions, aux reconstructions et aux constructions existantes faisant l'objet de modifications importantes.
Les bâtiments sont ainsi répartis en quatre catégories d'importance :

- Classe I : bâtiments non occupés lors d'un cyclone ;
- Classe II : notamment les bâtiments d'habitation individuelle ;
- Classe III : notamment les bâtiments de grande hauteur (plus de 28 m) ;
- Classe IV : bâtiments sensibles, comme les hôpitaux ou les services de secours.

Cette classification permet ainsi d'adapter les exigences de construction au niveau de risque et à l'usage des bâtiments, afin de mieux protéger les personnes et les biens face aux cyclones.

En savoir plus

Accidents industriels et agricoles
Depuis le 1er janvier 2026, tout accident - et certains incidents - survenant dans un site industriel ou une exploitation agricole doit être déclaré via une **téléprocédure**, puis analysé dans un rapport transmis à l'inspection des installations classées (ICPE). Ce nouveau formalisme vise à vérifier la bonne gestion des événements et à renforcer le retour d'expérience pour prévenir de futurs incidents. Les industriels concernés par les risques accidentels devront également transmettre à l'administration des données géoréférencées sur les phénomènes dangereux pour en faciliter la cartographie.

En savoir plus

Énergie

Certificat d'économie d'énergie (CEE) : lancement de la sixième période
Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un mécanisme français régi par la loi POPE de 2005 pour encourager l'efficacité énergétique : il oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, carburants…) à cofinancer des opérations permettant de réduire la consommation énergétique dans le résidentiel, le tertiaire, l'industrie, les transports et d'autres secteurs. Les périodes CEE correspondent à des cycles réglementaires de plusieurs années durant lesquels les obligations d'économies d'énergie sont fixées et suivies. Chaque période définit les objectifs globaux à atteindre, les méthodes de calcul des économies et le cadre administratif, permettant ainsi d'assurer un pilotage structuré et une progression continue du dispositif.

La 6e période des CEE (P6), entrée en vigueur le 1er janvier 2026, s'étendra jusqu'au 31 décembre 2030 avec un objectif d'obligation significativement relevé : 5 250 TWhc sur cinq ans, représentant une **hausse d'environ 27 %** par rapport à la fin de la période précédente. Une part de 1 400 TWhc est dédiée à la **précarité énergétique**, renforçant l'accompagnement des ménages les plus fragiles.

Outre ce renforcement des volumes, la P6 introduit une **diversification des gisements** d'économies d'énergie (incluant davantage les secteurs transport et industrie), un durcissement des contrôles et de **la lutte contre la fraude**, une analyse systématique du temps de retour sur investissement pour les fiches d'opérations standardisées et une refonte du registre EMMY (intégrant notamment des données techniques plus riches). Ces évolutions visent à améliorer le pilotage du dispositif tout en contribuant aux objectifs nationaux et européens de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

En savoir plus

Diagnostic de performance énergétique (DPE)
À compter du 1er janvier 2026, la **méthode de calcul** du diagnostic de performance énergétique (DPE) sera révisée. Cette réforme vise à mieux refléter la performance réelle de certains logements, notamment les petites surfaces chauffées à l'électricité, qui étaient jusque-là pénalisées par une méthode de calcul peu représentative de leur usage réel.

Concrètement, la nouvelle approche modifie l'estimation de la consommation énergétique, intégrant davantage les particularités du chauffage électrique. Selon les autorités, près de 850 000 logements pourraient ainsi voir leur étiquette énergétique s'améliorer d'au moins un niveau, entraînant une diminution automatique du nombre de biens considérés comme **passoires thermiques**.

En savoir plus

Moins de PFAS pour moins de risques

La loi de février 2025 relative à la protection de la population contre les risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) prévoit qu'à compter du 1er janvier 2026 sont **interdites la fabrication, l'importation, l'exportation ainsi que la mise sur le marché** de plusieurs catégories de produits contenant des PFAS. Sont notamment concernés les cosmétiques, les textiles d'habillement, les produits de fartage, les chaussures et leurs agents imperméabilisants. Des dérogations restent toutefois prévues pour certains équipements de protection, tels que les tenues de lutte contre l'incendie portées par les pompiers.

D'ici 2030, cette interdiction sera élargie à l'ensemble des textiles contenant des PFAS, notamment les textiles d'ameublement. Des exceptions demeureront toutefois pour certains textiles techniques à usage industriel, dont la liste sera fixée par décret. De plus, ces mesures ne s'appliqueront pas aux produits ne présentant que des traces de PFAS. Des seuils de concentration résiduelle seront, en effet, déterminés par voie réglementaire.

En savoir plus

Dispositif certibiocide

Le Certibiocide est une certification individuelle obligatoire destinée aux utilisateurs, acheteurs et vendeurs de certains produits biocides. Elle vise à assurer une **utilisation durable et responsable** de ces produits.
Cette certification se décline en trois catégories distinctes : désinfectants, nuisibles et autres produits, regroupant l'ensemble des autres typologies de biocides. Le certificat s'obtient à l'issue d'une formation dédiée, il est délivré pour une durée de cinq ans et son renouvellement s'effectue selon les mêmes modalités que l'obtention initiale.
À compter du 1er janvier 2026 (sauf dérogations prévues) :

- Tout établissement utilisant des désinfectants à usage professionnel devra désigner un décideur chargé des choix de produits et des protocoles d'utilisation, titulaire du Certibiocide « Désinfectants » ;
- Tout professionnel achetant et utilisant des produits biocides de type TP 21 à usage professionnel devra être titulaire du Certibiocide « Autres produits ».

En savoir plus

Initiatives remarquables

🔵 **Découvrez des initiatives inspirantes repérées sur Internet.**

Portées par des associations, collectifs ou individus, les « initiatives remarquables » illustrent des actions concrètes en faveur de la transition et de l'anticipation aux changements climatiques.

En les partageant, nous souhaitons nourrir vos réflexions et susciter l'inspiration ✨.

Labo 1point5 :
comprendre et réduire l'empreinte
carbonne de la recherche

Labos 1point5 : comprendre et réduire l'empreinte carbone de la recherche

📍Paris, Île-de-France (75)

Depuis plus d'une décennie, le changement climatique occupe une place centrale dans la recherche scientifique ainsi que dans les débats politiques et citoyens. Tous les secteurs de la société, y compris la recherche, sont désormais amenés à réfléchir aux modalités nécessaires pour réduire leur empreinte carbone. Dans ce contexte, le groupement de recherche (GDR) Labos 1point5 mène une vaste **étude nationale sur l'empreinte carbone de la recherche** en France, afin de permettre une réduction éclairée et coordonnée. Pour soutenir cette démarche, le GDR met à disposition des laboratoires divers outils visant à initier leur transition :

- GES 1point5 : un outil pour réaliser le bilan GES des laboratoires,
- Scénario 1point5 : un outil pour tester différents scénarios de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Transition 1point5 : une plateforme pour mettre en réseau les laboratoires.

C'est dans ce contexte que l'Institut des nanosciences de Paris (INSP) a engagé sa démarche. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre a montré que les achats et les déplacements professionnels constituent les principales sources d'émissions de l'INSP, deux postes sur lesquels le personnel du laboratoire peut agir directement. À l'issue d'un travail de concertation, une charte d'actions a ensuite été élaborée. Puis, des représentants carbone ont été désignés au sein de chaque équipe afin de suivre les objectifs de réduction, notamment à travers la mise en place de quotas de déplacements dégressifs. Enfin, un groupe de soutien, disposant d'un budget annuel, accompagne ces initiatives et veille à la valorisation de l'engagement du personnel dans une démarche incitative et non contraignante.

En savoir plus

Une cour d'école végétalisée à Billère

Concerter les élèves pour végétaliser les cours d'école

📍Billère (64)

À Billère, près de Pau, la municipalité a mis en place un projet innovant pour **créer des îlots de fraîcheur**, améliorer le confort climatique et **réduire les inégalités filles-garçons** dans les cours d'écoles, tout en plaçant les élèves au cœur de la démarche. Face à des cours majoritairement bitumées, qui peuvent atteindre plus de 50 °C lors des fortes chaleurs, l'objectif était de transformer ces espaces en environnements plus frais, verts et pédagogiques. Cette démarche a conduit à la désimperméabilisation et à la végétalisation des cours, avec plantation d'essences locales, création de zones d'ombre, mare pour l'infiltration de l'eau et espaces verts diversifiés. Des espaces de vie ont également été mis en place : potager, fontaine, parking à vélo, chapiteau de "classe en extérieur" ; favorisant l'investissement de ce nouveau lieu par les élèves, la diversité d'usages, la mixité et la créativité.

Le projet a non seulement réduit les températures au sol, mais aussi **renforcé le lien des élèves avec leur environnement**, tout en intégrant des dimensions d'égalité d'usage de l'espace. Grâce à une organisation en mode projet et à l'implication active de tous les acteurs, cette adaptation concrète face aux dérèglements climatiques illustre comment des espaces éducatifs peuvent devenir des laboratoires d'innovation.

En savoir plus

Agribio 13 :
la culture de
la réglisse bio
en Provence
© MNHN - C. Joulin

Agriculture : de la réglisse pour résister aux sécheresses et aux ravageurs

📍Bouches-du-Rhône (13)

Face à l'intensification des sécheresses, des canicules et de la présence de ravageurs, l'agriculture méditerranéenne est de plus en plus fragilisée et doit anticiper les impacts du changement climatique sur ses productions. L'association Agribio 13 expérimente une nouvelle piste : la culture de la réglisse bio en Provence. Cette plante, déjà cultivée autrefois dans la région, résiste bien à la chaleur et au stress hydrique, ce qui en fait une option intéressante pour **diversifier l'agriculture locale** tout en réduisant les besoins en eau et en intrants. L'initiative s'inscrit dans une démarche de diversification agricole et de **sécurité d'approvisionnement** pour les transformateurs locaux.

En collaboration avec une entreprise locale de transformation, Agribio 13 a produit 35 000 boutures et les a implantées chez deux producteurs sur la rive gauche de la Durance, portant à 3 hectares la surface expérimentale en 2024, après des premières plantations initiées il y a près de sept ans. Les résultats à ce stade montrent une forte résilience de la réglisse aux conditions sèches, bien que la gestion de l'irrigation et des adventices reste un défi technique. L'essai permet également de travailler à l'optimisation des itinéraires culturales et à la conception d'une récolteuse-chargeuse adaptée à cette culture longue (récolte des rhizomes tous les 5 ans).
Les objectifs pour 2025 incluent l'extension des surfaces de culture, l'analyse technico-économique de la filière, et l'identification de nouveaux partenaires et débouchés, dans le but d'aboutir à une diversification pérenne des systèmes agricoles méditerranéens face au changement climatique.

En savoir plus

SfN :
retours d'expériences
en Nouvelle-Aquitaine

Publication : "Le climat change, adaptons-nous avec la nature en Nouvelle-Aquitaine"

Quelles sont les conséquences du changement climatique en Nouvelle-Aquitaine et comment les Solutions fondées sur la Nature (SfN) peuvent-elles permettre aux territoires de s'adapter aux enjeux climatiques ? C'est la question posée par Sidonie Verdeil dans une publication d'une vingtaine de pages produite dans le cadre du projet Life ARTISAN : "Le climat change, adaptons-nous avec la nature en Nouvelle-Aquitaine".

Ce dossier, publié par l'OFB, propose un tour d'horizon clair et synthétique des conséquences du changement climatique sur le territoire néo-aquitain ainsi que l'intérêt des Solutions fondées sur la Nature pour y faire face et préserver la biodiversité. Au cœur de la publication : la présentation de **15 solutions déjà mises en œuvre en Nouvelle-Aquitaine, basées sur des retours d'expériences en milieu agricole, littoral, aquatique, urbain, péri-urbain, et forestier.**

En savoir plus

Événements à venir

salon-adnatura.com
AdNatura
Salon de l'écologie et de la biodiversité
"Vivre avec le vivant"
4 - 7 février 2026
Faculté des sciences - Montpellier

AdNatura, le Salon de l'Écologie et de la Biodiversité

📅 4-7 février 2026
📍Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier et centre-ville de Montpellier

Organisé par les étudiants de 2e année du Master Gestion de l'Environnement et de la Biodiversité de l'université de Montpellier, le salon AdNatura aura cette année pour thème "**Vivre avec le Vivant**".

Cet événement a pour objectif de réunir, de connaître et de valoriser les acteurs de la filière professionnelle de l'écologie et de la biodiversité. Avec **plus de 40 sessions**, le programme est riche et propose des formats très variés : escape game, exposition, conférence, spectacle, table ronde, projection-débat. L'occasion parfaite de s'informer d'une façon ludique et inspirante ! Cette édition s'organise autour de trois temps forts :

- Mercredi 4 février - Congrès scientifique et technique
- Jeudi 5 février - Carrefour des métiers et des formations
- Vendredi 6 et samedi 7 février : sensibilisation et mobilisation du grand public

👉 L'entrée est gratuite et l'inscription obligatoire.

En savoir plus

Journée technique régionale
5 février 2026
BIO DIVERSITÉ
& achats publics
Réseau 3AR :
biodiversité et
achats publics

Journée Technique Régionale biodiversité & achats publics

📅 5 février 2026
📍Saint-Médard-en-Jalles
🏛 Réseau 3AR (Achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine)

Cet événement, organisé par le réseau 3AR avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'appui de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, abordera les enjeux, obligations et moyens d'intégration de la biodiversité dans les achats publics.

Cette journée vient clôturer l'AMI « Biodiversité & Achats publics » qui proposait un parcours d'accompagnement de 12 à 18 mois et la création de ressources sur la prise en compte de la biodiversité dans les achats publics.

En savoir plus

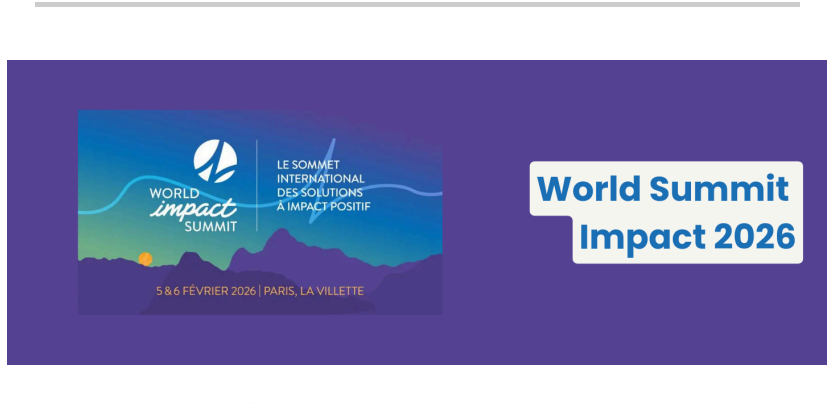
WORLD impact SUMMIT
LE SOMMET INTERNATIONAL DES SOLUTIONS À IMPACT POSITIF
5 & 6 FÉVRIER 2026 | PARIS, LA VILLETTE
World Summit
Impact 2026

World Impact Summit

📅 5-6 février 2026
📍Grand Halle de la Villette, Paris

Cet événement a pour objectif de **rassembler les décideurs publics et privés** afin de réconcilier la prise de conscience avec l'action dans le but d'accélérer la transition écologique. Pour cette 8e édition, le World Impact Summit est parrainé par Yann Arthus-Bertrand et aura comme fil rouge "Aborder une transition écologique désirable et accessible".

Ouvert à tous, cet événement propose de nombreuses conférences et ateliers s'articulant autour de 9 thématiques :

- Agriculture, alimentation & santé
- Construction, aménagement, villes et territoires durables
- Economie circulaire & recyclage
- Energie, transport & mobilité
- Financement & développement durable
- Formation, insertion, emploi et lien social
- Industrie verte & décarbonation
- Numérique, datas & IA responsable
- Ressources naturelles, environnement & biodiversité

En savoir plus

Webinaires :
Transitions, Financements et Territoires

Cycle de webinaires « Transitions, Financements et Territoires »

📅 À partir du 6 février 2026
📱 En ligne
🏛 Collectif transitions, financements et territoires

Depuis 2022, le **collectif transitions, financements et territoires** oeuvre pour la prise en compte des défis (écologiques, sociaux, économiques, etc.) dans les politiques publiques. Pour cela, le collectif mise sur le partage de connaissances par, pour et avec le local, au travers de plusieurs cycles de webinaires.

Un nouveau cycle est proposé en 2026, au rythme d'un webinaire par mois. La session de lancement aura lieu le 6 février et traitera de l'**adaptation au changement climatique dans la rénovation énergétique**. Cette conférence sera animée par FLAME, la fédération des agences locales de l'énergie et du climat.

S'inscrire

TerriSTORY® Occitanie
explorez vos données territoriales

Webinaire TerriSTORY® Occitanie : explorez vos données territoriales et construisez votre trajectoire de transition

📅 10 février 2026
📱 En ligne
🏛 AREC Occitanie (Agence Régionale Énergie Climat)

TerriSTORY® est une plateforme accessible en ligne, conçue pour aider les collectivités territoriales dans leurs projets et stratégies de transition.

Bien plus qu'un simple outil de visualisation, elle offre une **interface interactive** permettant de croiser de nombreuses **données territoriales** autour de thématiques clés telles que l'énergie, le climat, la mobilité ou encore l'économie. Grâce à ses fonctionnalités avancées, TerriSTORY® facilite une exploration approfondie du territoire, la construction de **scénarios prospectifs**, la définition de trajectoires cohérentes et l'évaluation des impacts environnementaux et économiques des décisions à venir.

Cet outil, co-construit avec les territoires, est disponible, avec l'ensemble de ses fonctionnalités, pour les régions : Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne. Une utilisation partielle reste possible pour les autres territoires.

Ce webinaire présentera la plateforme TerriSTORY® **Occitanie**, elle est ouverte à tous.

S'inscrire

Rencontres Techniques
Ile-de-France du Cerema

Rencontres Techniques Ile-de-France du Cerema

📅 10 février 2026
📱 En ligne
🏛 Cerema

Les Rencontres Techniques proposent aux **acteurs des collectivités et de l'ingénierie publique** une occasion de se rencontrer et d'échanger.

Cette journée a pour objectif de favoriser le partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'idées novatrices, en renforçant la transversalité entre compétences et initiatives autour d'enjeux communs (gestion des infrastructures, patrimoine et bâtiments, foncier et nature en ville, espaces publics et modes actifs). Elle vise à mieux identifier les besoins des territoires et des acteurs locaux, grâce à des ateliers et échanges consacrés à l'élaboration de solutions concrètes face aux défis actuels (numérique et ville intelligente, atténuation et décarbonation, sobriété, adaptation, vulnérabilité et résilience).

L'objectif est d'**accompagner les collectivités** dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques et de construire des projets innovants et ambitieux au service des territoires.

- Le matin, des échanges, partages d'expériences et de bonnes pratiques sont proposés.
- L'après-midi s'organise autour d'ateliers collaboratifs sur les grands défis territoriaux (transition numérique, sobriété énergétique, adaptation au changement climatique et résilience).

En savoir plus

Agir pour le Climat
échange sur les enjeux climatiques
en France et dans le monde

Rencontre annuelle d'Agir pour le Climat : échange autour des enjeux climatiques en France et dans le monde

📅 17 février 2026 - 19h15
📱 En ligne
🏛 Agir pour le Climat - Pacte Finance-Climat

L'association Agir pour le climat contribue, depuis sa création en 2017, à développer des solutions concrètes pour **financer la transition écologique et solidaire à l'échelle européenne**. Sa méthode : catalyser les financements publics et privés via le Pacte Finance-Climat afin d'accélérer la transition écologique tout en intégrant activement l'ensemble des acteurs de la société civile à leurs actions et aux débats.

À l'occasion de la rencontre annuelle d'Agir pour le Climat avec les entreprises qui les soutiennent, l'association organise **une discussion entre Virginie Schwarz,** PDG de Météo-France et **Jean Jouzel,** climatologue, président d'honneur et co-fondateur de l'association. Cet échange portera sur les enjeux climatiques en France et dans le monde.

Un lien d'inscription et de connexion sera communiqué prochainement.

N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter de l'association Agir pour le climat pour suivre leurs actualités. L'association recense également sur son site web de nombreux événements liés au climat prenant place partout en France.

En savoir plus

Trophées de l'adaptation
au changement climatique

Ouverture des candidatures pour la 3ème édition nationale des Trophées de l'adaptation au changement climatique

📅 Jusqu'au 20 mars 2026
📱 En ligne
🏛 OFB - Projet Life ARTISAN

Organisés tous les 2 ans dans le cadre du projet Life ARTISAN, en partenariat avec l'Ademe, le Ministère de la Transition écologique et l'OFB, les **Trophées de l'adaptation au changement climatique** récompensent des **projets exemplaires** d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur des **Solutions fondées sur la Nature**.

Collectivités territoriales, associations, entreprises, ou structure gestionnaire de sites naturels, vous avez **jusqu'au 20 mars pour postuler** ! Cette année, les **trois catégories** qui seront récompensées sont :

1. Adaptation des territoires et des populations
2. Adaptation des filières économiques et des modes de production
3. Adaptation des modes de gestion des écosystèmes.

Si vous souhaitez candidater, rendez-vous sur le site web des Trophées, où sont également présentées les récompenses et les critères d'éligibilité.

En savoir plus

Appel à projets

APPEL
D'OFFRE

Que vous soyez acteur.rice socioéconomique, de la société civile ou membre d'un établissement de recherche, et quel que soit votre positionnement par rapport à un appel d'offres (une idée à développer, besoin d'appui dans la construction du projet, etc.), Futurs-ACT est en capacité de vous accompagner dans le montage, la recherche de partenaires (recherche, société, régionaux ou plus large), et l'inclusion d'une approche d'anticipation des changements climatiques à l'échelle des territoires dans votre projet.

En savoir plus

FEADER "Pact'Agro"

FEADER "Pact'Agro – Massification : diffusion, échange de connaissances et d'informations, et conseils pour accélérer la transition agroécologique"

Infos pratiques :
📅 Date : clôture le 2 mars 2026
🥇 Dotation : entre 60 et 600k€ par projet, représentant un maximum de 70% des ressources financières totales
🏛 Institution : Europe en Nouvelle-Aquitaine

Cet appel à projet s'intéresse au transfert de connaissance, à l'information et au conseil, au service de la **transition agroécologique**. Il vise à favoriser l'accès des agriculteurs à l'information technique, à l'innovation et à la diffusion de connaissances.

Cet AAP s'inscrit dans le cadre du projet FEADER (le fond européen agricole pour le développement rural). Ce programme est un outil de financement de la Politique Agricole Commune qui contribue au développement des territoires ruraux et d'un **secteur agricole** plus équilibré, plus respectueux du climat et plus résilient face au changement climatique.

Sont visées toutes structures publiques ou privées qui interviennent dans les domaines de la diffusion de connaissances et d'informations, mais également dans le conseil au secteur agricole. Le projet doit être localisé sur le territoire de la **région Nouvelle-Aquitaine**.

Consulter l'appel complet

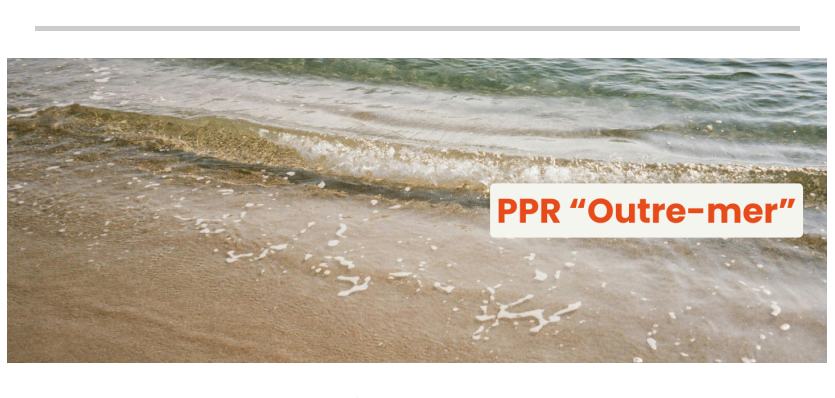

France 2030 - PPR "Outre-mer"

Infos pratiques :
📅 Date : limite de dépôts des lettres d'intention le 10/03/2026, limite de dépôt des projets le 15/09/2026
🥇 Dotation : 2M€ par projet complet (des projets sur plusieurs DROM-COM de bassins océaniques différents pourront demander 4M€)
🏛 Institution : Programme Prioritaire de Recherche "Outre-mer" porté par l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement)

Les territoires d'Outre-mer concentrent des enjeux majeurs de durabilité en raison de leur biodiversité exceptionnelle et de leur **forte exposition** aux pressions anthropiques et au changement climatique. Les impacts de **l'agriculture, de l'urbanisation et des activités minières** y menacent à la fois l'environnement, la santé et les ressources naturelles. C'est dans ce contexte que l'État a lancé un Programme Prioritaire de Recherche «Outre-mer».

Cet AAP, porté par le PPR « Outre-mer », a pour objectif de faire émerger des projets innovants et des consortiums scientifiques interdisciplinaires et structurants, qui renforceraient les équipes et laboratoires ultramarins.

Les projets présentés doivent porter sur les enjeux liés à des **milieux touchés par des dégradations** dues :

- aux pollutions agricoles résultant de l'emploi d'intrants et/ou de pesticides dans les productions agricoles,
- aux pollutions d'origine minière qu'elles soient dues à des exploitations industrielles encore actives, fermées ou à venir, ou à des exploitations artisanales autorisées ou clandestines (orpaillage),
- aux pollutions résultant de l'extension croissante et mal maîtrisée des surfaces urbanisées et leurs effets sur les socio-écosystèmes terrestres et/ou à l'échelle des bassins versants.

Consulter l'appel complet

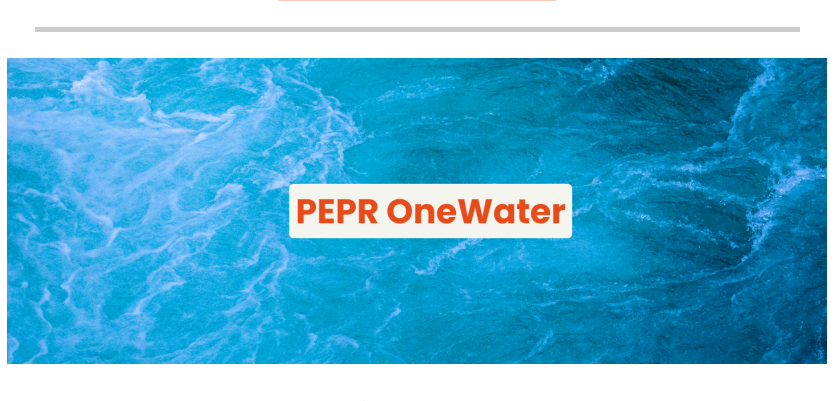

France 2030 - PEPR OneWater – "Eau Bien Commun"

Infos pratiques :
📅 Dates : limite de dépôts des lettres d'intention le 17/03/2026, limite de dépôt des projets le 30/06/2026
🥇 Dotation : entre 800k€ et 1500k€ pour une durée de 3 à 4 ans
🏛 Institution : PEPR One Water - "Eau Bien Commun"

Cet appel fait partie du programme One Water - Eau Bien Commun, que l'État a décidé de soutenir dans le cadre des « Programmes et équipements prioritaires de recherche exploratoires » (PEPR Exploratoires) de France 2030. Le programme One Water vise à **développer les connaissances** dans le domaine de l'eau pour changer de paradigme et **réhabiliter l'eau comme bien commun**. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions sont mises en place, allant de la consolidation du dialogue avec les acteurs à des appels à projet.

L'appel à projet, présenté ici, a pour objectif :

- De compléter les recherches conduites dans le programme pour répondre aux multiples enjeux liés à l'eau (scientifiques, socio-économiques, environnementaux) au sein des territoires,
- D'identifier les forces de recherche susceptibles de se mobiliser sur des questions scientifiques identifiées,
- De proposer de nouvelles questions scientifiques originales pour répondre aux objectifs et aux enjeux de OneWater - Eau Bien Commun,
- De contribuer à la production de connaissances pour alimenter les défis et inter-défis du programme,
- De faire émerger et de créer de nouveaux consortia pour lever les verrous, proposer des solutions innovantes et venir en appui aux acteurs des territoires.

Les projets devront s'appuyer sur un consortium d'au minimum 3 établissements français d'enseignement supérieur et/ou de recherche ou d'organisme national de recherche, issus d'au moins 2 sites académiques distincts. L'appel est ouvert à l'ensemble des chercheurs issus d'établissements français d'enseignement supérieur et/ou de recherche souhaitant proposer des contributions pour répondre aux objectifs du programme OneWater.

Consulter l'appel complet

Fonds NAture

Fonds NAture - Nouvelle-Aquitaine Territoire Uni pour Restaurer nos Écosystèmes

Infos pratiques :
📅 Date : ouvert en continu sur l'année 2026, premier comité de sélection avec pour limite de dépôt des dossiers le 15/03/2026
🥇 Dotation : étudié au cas par cas
🏛 Institution : Fondation du patrimoine et Région Nouvelle-Aquitaine

Cet appel à projet s'intéresse aux actions de **préservation et restauration de la biodiversité**. Il est financé par le Fonds NAture, créé par la Fondation du patrimoine et la Région Nouvelle-Aquitaine, qui se sont associées pour 3 ans (2025-2027).
L'objectif de cet appel est de faire émerger et d'accompagner des **initiatives locales** portées par des structures publiques ou associatives, engagées en faveur de la biodiversité. Les projets présentés devront démontrer un impact positif direct sur la biodiversité et s'inscrire dans une démarche globale et territoriale de restauration de la biodiversité. Il pourra s'agir :

- de travaux de restauration ou de sauvegarde d'espaces naturels,
- d'acquisitions foncières par des structures gestionnaires reconnues, lorsqu'un projet de gestion conservatoire est préalablement défini,
- d'aménagements spécifiques permettant l'amélioration de la biodiversité au sein du bâti, dans le cadre de travaux de restauration du bâti ancien d'intérêt patrimonial.

Les maîtres d'ouvrages, qu'ils soient publics ou associatifs, sont éligibles à cet appel à projets : collectivités locales et leurs groupements, syndicats mixtes, établissements publics, associations.

Consulter l'appel complet

Sciences Grandeur Nature :
soutenir les lycéens et apprentis
pour la transition écologique et énergétique

Sciences Grandeur Nature

Infos pratiques :
📅 Date : ouvert en continu sur l'année 2026, les dossiers sont traités au fil de l'eau
🥇 Dotation : maximum de 5 000 € avec un taux d'intervention financière de la Région plafonné à 80 % des dépenses éligibles
🏛 Institution : Région Nouvelle-Aquitaine

Le dispositif « Sciences Grandeur Nature » a pour objectif de **soutenir les initiatives des lycéens et apprentis** de Nouvelle-Aquitaine répondant concrètement aux enjeux de la **transition énergétique et écologique**. Existant depuis 2019, il a déjà permis d'accompagner 2000 élèves par an. Il a deux objectifs principaux :

- Favoriser l'appropriation par les lycéens et apprentis de Nouvelle-Aquitaine du contenu des rapports scientifiques Acclima Terra et Ecobiose ;
- Permettre une mobilisation concrète des lycéens et apprentis de Nouvelle-Aquitaine en faveur des transitions environnementales, au sein de leur établissement ou en proximité directe.

Les projets présentés peuvent prendre des formes variées en répondant à certains critères : temps dédié à la découverte des sciences par la pratique expérimentale ; intervention d'experts de l'environnement ; réalisation au sein ou dans l'environnement proche de l'établissement.
Ce dispositif est ouvert aux niveaux infra bac et aux classes de brevets de techniciens supérieurs (BTS), à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, aux lycées de l'enseignement agricole, aux Maisons Familiales et Rurales (MFR), aux Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) et aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Consulter l'appel complet